

TAXE DE SEJOUR - MAIRIE DE NEVEZ

(Perçue du 01 avril au 15 novembre 2015)

Bordereau à joindre à chaque paiement

Période : du2015 au.....2015

Nom et adresse du propriétaire :

Adresse de la location (Y compris chambres chez l'habitant) :

Types et catégorie d'hébergement Par nuitée	Total à régler	Merci de cocher ci-dessous le type d'hébergement concerné
Location non classée Chambre d'hôtes non classée	0.44 € par jour	<input type="checkbox"/>
Location classée 1* 2 ** 3*** 4 **** 5 ***** et toutes les locations de caractéristiques équivalentes - Chambre d'hôte classée	0.56 € par jour	<input type="checkbox"/>
Camping sur terrain privé et tout autre terrain de plein air de caractéristiques équivalentes	0.22 € par jour	<input type="checkbox"/>

Détail du versement - (1 ligne par séjour)

Nombre de Nuits (a)	Nombre de personnes (b)	Tarif par nuit et par personne (c)	Total = (a)x(b)x(c)

Règlement à effectuer auprès de l'Office de Tourisme de Névez

Chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Espèces

Signature

Les paiements sont à effectuer mensuellement

1 paiement fin avril - 1 paiement fin mai - 1 paiement fin juin - 1 paiement fin juillet - 1 paiement fin août

1 paiement fin septembre - 1 paiement fin octobre - 1 paiement fin novembre

Extrait de la délibération du 15/05/2009 : « Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre en place la taxation d'office dans les cas suivants : Absence de déclaration à la date d'échéance - Absence de versement à la date d'échéance - Versement minoré »